

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2449

12 novembre 2010

SOMMAIRE

Allianz Global Investors Opportunities ..	117550	SYAN IP	117524
Amari Constructions S.à.r.l.	117539	Sybaris S.A.	117514
Blanca S.A.	117549	Synergo S.A.	117535
Capac S.A.	117543	Talpa	117528
Clean Eco S.A.	117544	Tradition Luxembourg S.A.	117528
Deltas S.A.	117512	Transbella Holding S.A.	117529
Dixor S.A.	117529	Transbella Investholding S.A.	117529
Dominvest S.A.	117540	Triopol S.A.	117529
Euro Investment and Finance S.A.	117517	Trivega Immobilière S.à.r.l.	117534
Financière Figaro S.à r.l.	117517	Turkin & Fille Immobilière S.à.r.l.	117534
Gaia Property Investments 1 S.à r.l.	117535	Two-Nine S.C.I.	117536
Indurisk Rückversicherung AG	117552	Umiak Development S.A.	117535
Malo S.à. r.l.	117522	Umiak Development S.A.	117539
Monster Luxembourg S.A.	117534	UVB Universal-Bau S.à r.l.	117547
NG Luxembourg 4 S.à r.l.	117524	VAM Managed Funds (Lux)	117540
Pierre & Nature Luxembourg	117506	VATit Group S.à r.l.	117541
Pipeafric S.A.	117506	VATit (Luxembourg) S.à r.l.	117540
PKB International S.A.	117512	Veco Trust (Luxembourg) S.A.	117541
Propolis	117513	VG SICAV	117544
REDK 1 S.à r.l.	117513	V.I.P. Construction S.A.	117539
REDK 4 S.à r.l.	117513	V.I.P. Construction S.A.	117539
Renaissance 1849 S.A.	117541	West End Building Material S.à.r.l.	117547
Revex	117550	Win-Win S.A.	117536
Revisa - Expertise	117550	World Art Net Group S.A.	117547
Routing Finance & Co S.A.	117513	W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l.	117544
Royale Service S.A.	117552	Wrei S.A.	117547
S.C.I. Fonck-Kappweiler	117552	Zeta Tre Finance S.A.	117549
Sofimat S.A. S.P.F.	117514	ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.	117549
Son Group S.A.	117515	ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l.	117550
Sparkling GC S.C.A.	117516	ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l.	117550
Spartiax Development S.A.	117516		
Station Lazzarini S.à.r.l.	117521		
Studio 11 S.à r.l.	117516		

Pierre & Nature Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 107.360.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 4 juin 2010

Il a été décidé, entre autres, de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2016, soit:

- Madame Nathalie TRINON-PAQUAY, administratrice de sociétés, demeurant à B-4960 Malmedy, 10, rue de la Warchenne, administrateur;
- Monsieur Bruno COLLINS, avocat, demeurant à B-1040 Bruxelles, 22, rue Colonel Bourg, administrateur;
- La société anonyme de droit belge Pierre & Nature S.A., avec siège social à B-4960 Malmedy, 10, rue de la Warchenne représentée par son Administrateur-Délégué Monsieur Jean-Pierre TRINON, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Am Hock 4, administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé également de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat du commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2016, soit la société à responsabilité limitée FN-Services S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2010.

Pour PIERRE & NATURE LUXEMBOURG S.A.,

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010135062/27.

(100152907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pipeafric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.865.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt et un septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID numéro 200300454413,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PIPEAFRIC S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du Conseil d'Administration et le premier Administrateur-Délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à hauteur de cent pour cent (100%) de leur valeur nominale, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Madame Zeynep BARTU, née SAHINLER, indépendante, née à Ankara (Turquie), le 21 juin 1968, demeurant professionnellement CH-1253 Vandoeuvres, Chemin du Pré-Moineau 10, Genève, Suisse.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Christian BÜHLMANN, préqualifié, comme président du Conseil d'Administration.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the twenty-first of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office at 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), CID number 2003-00454413,

hereby duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Public limited company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of PIPEAFRIC S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirtyone thousand Euro (31,000.-EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.-EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2011.
- 3) Exceptionally, the first Chairman of the Board of Directors and the first Managing Director may be appointed by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription

All the shares have been subscribed by CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed.

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) of their nominal value, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
 - Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the of 1st May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mrs. Zeynep BARTU, born SAHINLER, independant, born in Ankara (Turkey), on the of 21st June 1968, residing professionally at CH-1253 Vandoeuvres, Chemin du Pré-Moineau 10, Geneva, Switzerland.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 - The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.
- 7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the shareholders appoints Mr. Christian BÜHLMANN, as chairman of the Board of Directors

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN - Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3192. Reçu soixante-quinze euros 75, 00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134129/297.

(100152624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. ; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

PKB INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2010134130/20.

(100152893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Deltas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2010134619/34.

(100153602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Propolis, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134137/9.

(100152772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

REDK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.465.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134146/9.

(100152956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

REDK 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.463.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134149/9.

(100152959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.731.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique en date du 08 octobre 2010

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur John KATZ avec effet au 24 septembre 2010, l'Actionnaire Unique a décidé de nommer en remplacement comme administrateur avec effet au 24 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

- Monsieur Declan McGRATH, né le 20 décembre 1975, à Limerick (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

De telle sorte que le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

* Monsieur Mark FENCHELLE, né le 14 janvier 1962, à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

* Monsieur Declan McGRATH, né le 20 décembre 1975 à Limerick (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

* Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Référence de publication: 2010134152/20.

(100153169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Sybaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.345.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

La société FMS SERVICES S.A. ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A

Pour la société

SYBARIS S.A.

Référence de publication: 2010134182/16.

(100153335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Sofimat S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.548.

—
L'an deux mille dix.

Le neuf septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial SOFIMAT S.A. S.P.F. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.548

constituée aux termes d'un reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 309 du 29 juin 1993,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1906 du 1^{er} octobre 2009

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE MILLE (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS (€ 879.326,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence de EUROS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (579.326,- EUR), pour le ramener de EUROS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (879.326,- EUR) à EUROS TROIS CENT MILLE (300.000,-EUR), par remboursement aux actionnaires sans diminution du nombre d'actions.

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS (579.326,- EUR), pour le ramener de HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS (879.326,- EUR) à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR), par remboursement à l'actionnaire et sans diminution du nombre d'actions.

L'assemblée prend acte que suivant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés le remboursement à un actionnaire ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication de ce procès-verbal au Mémorial. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créanciers le prédit délai n'est pas à respecter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000,-), représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010134168/61.

(100153225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Son Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.124.

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfzehnten September.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft SON GROUP S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxembourg, 19, Allée des Poiriers, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond SCHROEDER im damaligen Amtssitz in Mersch am 14. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1105 vom 4. Dezember 2001, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Henri HELLINCKX im Amtssitz in Luxemburg am 24. September 2008, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2700 vom 5. November 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 82.124

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Dieter HACH, Architekt, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Denise RISCH, Privatangestellte, wohnhaft zu Bad-Mondorf.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Katharina ter Hürne, geborene Hach, Ökonomin, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.
- c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Abänderung des zweiten Abschnitts von Artikel 6 der Statuten

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Abschnitt von Artikel 6 der Statuten abzuändern und gibt im fortan folgenden Wortlaut:

In deutscher Sprache:

"**Art. 6. (zweiter Abschnitt).** Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern."

In englischer Sprache

"**Art. 6. (Second paragraph).** The corporation shall be bound by the sole signature of the chairman of the Board of Directors or by the joint signature of two directors."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: HACH, RISCH, ter HÜRNE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 septembre 2010 REM 2010 / 1251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135617/47.

(100155130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sparkling GC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPARKLING GC SCA

SPARKLING CAPITAL PARTNERS S.A.R.L.

General Partner

Signature

Référence de publication: 2010134170/13.

(100152747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Spartiax Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134171/9.

(100153547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Studio 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134180/10.

(100152648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Euro Investment and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2010

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le dix-neuf juin deux mille dix, à dix-sept heures, au siège social à Luxembourg, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est arrivé à échéance le 19 juin 2009, elle décide dès lors de réélire aux fonctions d'Administrateur pour un nouveau mandat d'une durée de deux ans, avec effet rétroactif à compter du 19 juin 2009, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et à la fonction de Commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de deux ans, avec effet rétroactif à compter du 19 juin 2009, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 19/06/2010.

Référence de publication: 2010134636/22.

(100153672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.234.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA Secondary Fund IV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP 823, acting through its General Partner AXA Private Equity Secondaries Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX registered under number 87242 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of Financière Figaro S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 January 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 631 of 13 March 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.234 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 22 June 2010, published in the Mémorial C number 1546 of 29 July 2010, lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 July 2010, published in the Mémorial C number 1557 of 30 July 2010.

II.- That the 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares, the 185 (one hundred eighty-five) class A shares, the 185 (one hundred eighty-five) class B shares, the 185 (one hundred eighty-five) class C shares, the 185 (one hundred eighty-five) class D shares, the 185 (one hundred eighty-five) class E shares, the 185 (one hundred eighty-five) class F shares, the 185 (one hundred eighty-five) class G shares, the 185 (one hundred eighty-five) class H shares, the 185 (one hundred eighty-five) class I shares and the 185 (one hundred eighty-five) class J shares, all having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) by the issuance of 100 (one hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, with a payment by a contribution in cash amounting to EUR 1,000 (one thousand Euro), subject to the payment of a share premium of EUR 9,968,000 (nine million nine hundred sixty-eight thousand Euro);

3. Subscription and payment by the sole shareholder of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such increase; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) by the issuance of 100 (one hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "New Ordinary Shares") to be fully paid up through an aggregate payment in cash amounting to EUR 9,969,000 (nine million nine hundred sixty-nine thousand Euro), out of which EUR 1,000 (one thousand Euro) will be allocated to the share capital and EUR 9,968,000 (nine million nine hundred sixty-eight thousand Euro) will be allocated to a share premium account (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Ordinary Shares through the Contribution.

Sole Shareholder's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Ordinary Shares in the Company and to pay them entirely by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the Contribution has been given to the Company, and thus all the New Ordinary Shares have been fully subscribed and paid.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- AXA Secondary Fund IV L.P., acting through its General Partner AXA Private Equity Secondaries Limited:
- 1,350 (one thousand three hundred and fifty) Ordinary Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) A Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) B Shares.
- 185 Class (one hundred eighty-five) C Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) D Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) E Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) F Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) G Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) H Shares;
- 185 Class (one hundred eighty-five) I Shares;

- 185 Class (one hundred eighty-five) J Shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro), represented by 3,200 (three thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, divided into (i) 1,350 (one thousand three hundred and fifty) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) ten classes of shares as follows:"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand six hundred euro (€ 4,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA Secondary Fund IV L.P., un "limited partnership" constitué selon le droit de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, les Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX, immatriculée sous le numéro LP 823, agissant par son associé à responsabilité limitée, AXA Private Equity Secondaries Limited, une société constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, les Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX enregistrée sous le numéro 87242 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Financière Figaro S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 631 du 13 mars 2008, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.234 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1546 du 29 juillet 2010, dernièrement modifié par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 15 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1557 du 30 juillet 2010.

II.- Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe B, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe C, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe D, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe E, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe F, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe G, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe H, les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe I et les 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe J, ayant toutes une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) à 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, avec un paiement par

une contribution en numéraire d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission de 9.968.000 EUR (neuf millions neuf cent soixante-huit mille Euros);

3. Souscription et paiement par l'associé unique de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) à 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), devant être payées au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de 9.969.000 EUR (neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros), duquel 1.000 EUR (mille Euros) seront alloués au capital social et 9.968.000 EUR (neuf millions neuf cent soixante-huit mille Euros) seront alloués au compte de prime d'émission («l'Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires au moyen de l'Apport.

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires dans la Société et de les payer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société, et ainsi toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires ont été entièrement souscrites et payées.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement effectué, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- AXA Secondary Fund IV L.P., agissant par son associé à responsabilité limitée, AXA Private Equity Secondaries Limited;
- 1.350 (mille trois cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe B;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe C;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe E;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe F;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe G;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe H;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe I;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe J.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 32.000 EUR (trente-deux mille Euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, divisées en (i) 1.350 (mille trois cent cinquante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix classes de parts sociales comme suit:»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ quatre mille six cents euros (€ 4.600.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour indiqué au commencement de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010134645/211.

(100153640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Station Lazzarini S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 95.058.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jeannot LAZZARINI, demeurant à L-6581 Rosport, 22a, rue du Barrage, et

2.- Madame Margot ALBERT, épouse de Monsieur Jeannot LAZZARINI, demeurant à L-6581 Rosport, 22a, rue du Barrage.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Alex KAISER, employé privé avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée STATION LAZZARINI S.à r.l., avec siège social à L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95058 (NIN 1987 2400 330).

II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Echternach, en date du 26 janvier 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 23 avril 1987, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER en date du 21 avril 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 15 septembre 1987;

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER en date du 2 octobre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 8 mars 1990.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 211 du 7 février 2002.

III.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-), attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Jeannot LAZZARINI, prénommé, quatre cents parts sociales	400
2.- Madame Margot ALBERT, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, en leur qualité de seuls associés de la société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans au domicile des associés.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134176/61.

(100152713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Malo S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.326.

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Mauro Lotti, né le 26 avril 1940 à Montespertoli, Italie, ayant pour adresse Via Farinata degli Uberti, Florence, Italie; ici représenté par Me Michaël Meylan, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- M. Mauro Lotti est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société Malo S.à r.l, une Société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.326 (ci-après, la Société), constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -469 du 19 novembre 1994 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent quatre-vingt-neuf mille six cents (189.600) parts sociales dépourvues de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, de l'administration centrale et du lieu de direction effective de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie; renonciation par la Société à la nationalité Luxembourgeoise;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Malo S.à.r.l.» en «Malo S.r.l.» («la Société Italienne»); refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne;

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;

4. Approbation des comptes intérimaires de la Société;

5. Démission des gérants de la Société et décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

6. Nomination du nouveau gérant de la Société Italienne;

7. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé de Amicorp Luxembourg S.A, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie;

8. Mandat donné au gérant de la Société Italienne, et à Madame Marina Mottura, chacun d'eux agissant individuellement, pour représenter la Société au regard de la mise en oeuvre du transfert et de la conversion de la Société Italienne et afin de faire tout ce qui, dans l'opinion du mandataire, est nécessaire ou favorable au transfert et à la conversion envisagés de la Société, sous réserve des droits à indemnisation du mandataire pour tous les actes faits en rapport avec ce qui est décrit ci-dessus;

9. Divers.

L'Associé Unique a, dès lors, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effectif et le siège de l'administration centrale de la Société, sans modification de la personnalité juridique de la Société, de Luxembourg vers l'Italie et plus spécialement à Corso Vittorio Emanuele II n.72 – 10121 Turin (Italie).

En conséquence de ce transfert, la Société adopte la nationalité italienne et sera dorénavant soumise à la législation italienne. Le changement de nationalité et le transfert du siège social de la Société s'effectuera sans interruption de la personnalité morale de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

La Société changera sa dénomination de «Malo S.à.r.l.» en «Malo S.r.l.».

Une copie des statuts en langue italienne ainsi modifiés et approuvés par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Etant entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'adoption de ces nouveaux statuts en conformité avec la législation italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Quatrième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 14 juin 2010, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Mauro Lotti, né le 26 avril 1940 à Montespertoli, Italie, ayant pour adresse Via Farinata degli Uberti, numéro 1, Florence, Italie en tant que gérant de la Société Italienne avec effet à la date de la présente assemblée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé de Amicorp Luxembourg S.A, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat au gérant de la Société Italienne ainsi qu'à Mme Marina Mottura, consultante, né à Turin, Italie, le 9 juillet 1963, avec adresse professionnelle à Corso Vittorio Emanuele II no 72, 10121 Turin, Italie, chacun d'eux agissant individuellement, aux fins de compléter le transfert du siège social statutaire, du principal établissement, du siège de direction effective et du siège de l'administration centrale de la Société du Grand-duché de Luxembourg vers l'Italie et d'accomplir toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires ou requise afin de finaliser le transfert en conformité avec la législation italienne, incluant l'autorité de procéder à toutes les modifications qui pourrait apparaître comme nécessaires en vue d'exécuter le transfert incluant les modifications aux statuts de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27457. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010136088/101.

(100155122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.

R.C.S. Luxembourg B 150.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134181/10.

(100152630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.155.704.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of September.

Before Me Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1-3 Strand, WC2N 5EH London, United Kingdom, and registered under number 2630496 ("NGUSH"),

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 September 2010; and

NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in an amount of five billion eighty-five million one hundred fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5.085.156.720,-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899 ("NG Lux 3"),

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2010;

NGUSH and NG Lux 3 are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to two billion four hundred eighty-three million one hundred nine thousand three hundred and twenty US Dollars (USD 2,483,109,320.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 April 2010, published on 24 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1304.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of six hundred seventy-two million five hundred ninety-five thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 672,595,480.-) so as to raise it from its present amount of two billion four hundred eighty-three million one hundred and nine thousand three hundred and twenty United States Dollars (USD 2,483,109,320.-) to an amount of three billion one hundred fifty-five million seven hundred and four thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,155,704,800.-) by the creation of sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) ordinary shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) ordinary shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) new ordinary shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg 3 S.à r.l., to accept payment in full of the subscription price for such new ordinary shares amounting totally to six hundred seventy-two million five hundred ninety-five thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 672,595,480.-) by a contribution in kind in the form of the conversion of one series 2 and one series 3 zero coupon convertible bonds issued by the Company on 31st March 2009, to allocate such new shares to NG Luxembourg 3 S.à r.l and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of six hundred seventy-two million five hundred ninety-five thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 672,595,480.-) so as to raise it from its present amount of two billion four hundred eighty-three million one hundred and nine thousand three hundred and twenty United States Dollars (USD 2,483,109,320.-) to an amount of three billion one hundred fifty-five million seven hundred and four thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,155,704,800.-) by the creation of sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) ordinary shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) ordinary shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Maître Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of NG Lux 3 by virtue of a proxy given on 17 September 2010, which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of NG Lux 3 prenamed, for sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) new ordinary shares, and to make payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to six hundred seventy-two million five hundred ninety-five thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 672,595,480.-) by a contribution in kind in the form of the conversion of one series 2 and one series 3 zero coupon convertible bonds issued by the Company on 31st March 2009 (the "Contribution").

Proof of the ownership by NG Lux 3 of the Contribution has been given to the undersigned notary.

NG Lux 3 acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution is free of any charges and pledges, and that there exist no further impediments to the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid Contribution to the Company.

NG Lux 3 acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers of the Company on 17 September 2010, wherein the Contribution is valued at six hundred seventy-two million five hundred ninety-five thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 672,595,480.-).

The Contribution thus represents a net contribution in an aggregate amount of six hundred seventy-two million five hundred ninety-five thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 672,595,480.-).

Third resolution

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscription and payment by NG Lux 3 and to allot sixteen million eight hundred fourteen thousand eight hundred and eighty-seven (16,814,887) new ordinary shares to NG Lux 3.

Fourth resolution

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at three billion one hundred fifty-five million seven hundred and four thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,155,704,800.-) represented by seventy-eight million eight hundred ninety-two thousand six hundred and twenty (78,892,620) shares having a nominal value of forty United-States Dollars (USD 40,-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand nine hundred euro (EUR 4,900,-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour de septembre,

Pardevant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, WC2N 5EH Londres, Royaume-Uni, et enregistrée sous le numéro 2630496, («NGUSH»),

représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 septembre 2010; et

NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cinq milliards quatre-vingt cinq millions cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.085.156.720,-), inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 120.899 («NG Lux 3»),

représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010;

NGUSH et NG Lux 3 sont collectivement dénommées les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de deux milliards quatre cent quatre-vingt-trois millions cent neuf mille trois cent vingt Dollars des États-Unis (USD 2.483.109.320,-), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2223, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 9 avril 2010 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 24 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1304.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de six cent soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars des États-Unis (USD 672.595.480,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre cent quatre-vingt-trois millions cent neuf mille trois cent vingt Dollars des États-Unis (USD 2.483.109.320,-) à trois milliards cent cinquante-cinq millions sept cent quatre mille huit cents Dollars des États-Unis (USD 3.155.704.800,-) par la création de seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune.

2 Émission de seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg 3 S.à r.l., acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires d'un montant total de six cent soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars des États-Unis (USD 672.595.480,-) par un apport en nature sous la forme de la conversion d'une obligation convertible Series 2 Zero-Coupon et d'une obligation convertible Series 3 Zero-Coupon émises par la Société le 31 mars 2009, attribution de ces nouvelles parts sociales à NG Luxembourg 3 S.à r.l. et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de six cent soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars des États-Unis (USD 672.595.480,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre cent quatre-vingt-trois millions cent neuf mille trois cent vingt Dollars des États-Unis (USD 2.483.109.320,-) à trois milliards cent cinquante-cinq millions sept cent quatre mille huit cents Dollars des États-Unis (USD 3.155.704.800,-) par la création de seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite Maître Senay GUREL, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de NG Lux 3, précité, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010, laquelle après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de NG Lux 3 aux seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) nouvelles parts sociales ordinaires et libérer intégralement, le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de six cent soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars des États-Unis (USD 672.595.480,-) par un apport en nature sous la forme de la conversion d'une obligation convertible Series 2 Zero-Coupon et d'une obligation convertible Series 3 Zero-Coupon émises par la Société le 31 mars 2009 (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport de NG Lux 3 a été rapportée au notaire soussigné.

NG Lux 3 agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

NG Lux 3 agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été établi par le Conseil de Gérance de la Société le 17 septembre 2010, dans lequel l'Apport est évalué à six cent soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars des États-Unis (USD 672.595.480,-).

L'Apport représente ainsi un apport total net d'un montant de six cent soixante-douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingts Dollars des États-Unis (USD 672.595.480,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par NG Lux 3 et d'attribuer les seize millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept (16.814.887) nouvelles parts sociales ordinaires à NG Lux 3.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trois milliards cent cinquante-cinq millions sept cent quatre mille huit cents Dollars des États-Unis (USD 3.155.704.800,-) divisé en soixante-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt (78.892.620) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40.-).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Gurel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2010. Relation: RED/2010/1339. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134109/220.

(100153237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Talpa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 86, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 55.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134189/10.

(100153067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134196/10.

(100152805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Dixor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.254.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134620/34.

(100153801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Transbella Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Transbella Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.672.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58325 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134197/11.

(100152856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Triopol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.878.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Duopol S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L – 8232 Mamer, 61 rue de Holzem, RCS Luxembourg B numéro 152601, ici représentée par Monsieur Roland Kuhn, demeurant au 148, rue de Trèves, L – 2630 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 septembre 2010;

Entreprise Kuhn, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L - 1113 Luxembourg, Rue John L. Macadam, RCS Luxembourg B numéro 15458, ici représentée par son gérant unique Monsieur Roland Kuhn, précité; et

G-Finance S. à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L – 2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, RCS Luxembourg B numéro 94993, ici représentée par Monsieur Marc Giorgetti, demeurant 2, route de Luxembourg, L – 7423 Dondelange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 septembre 2010.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRIOPOL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet, uniquement pour son propre compte, l'acquisition et la vente, la location et la mise en valeurs de biens immobiliers, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société pourra, dans le cadre de son activité, grever ses immeubles d'hypothèques ou se porter caution réelle.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à neuf millions d'euros (9.000.000,00), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Art. 7. Chaque actionnaire dispose d'un droit de préemption lors de la vente d'actions. Si plusieurs actionnaires mettent en oeuvre le droit de préemption qui leur est conféré, chaque actionnaire en disposera au prorata des actions dont il a la propriété par rapport aux actions ne faisant pas l'objet d'une vente. Si la vente d'actions concerne plus de la moitié du

capital social, toute offre d'achat, pour pouvoir être considérée comme valable, devra comporter une option d'achat irrévocable et au même prix pour l'ensemble des actions de la société.

Art. 8. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 9. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 10. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion ne sera pas prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 15. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 16. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de trois administrateurs pour tout acte d'un montant supérieur à EUR 50.000 (cinquante mille euros) et par la signature conjointe de deux administrateurs pour tout acte d'un montant inférieur ou égal à EUR 50.000 (cinquante mille euros).

Art. 18. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 19. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 22. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un président et/ou d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, Entreprise Kuhn, société à responsabilité limitée, G-Finance S. à r.l. et Duopol S.A., précitées et représentées comme dit ci-avant déclarent souscrire les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

Duopol S.A.	300 actions
Entreprise Kuhn, S. à r.l.	300 actions
G-Finance S. à r.l.	<u>300 actions</u>
Total:	900 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant Entreprise Kuhn, société à responsabilité limitée, G-Finance S. à r.l., Duopol S.A., précitées et représentant l'intégralité du capital social se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jacques Funck, indépendant, né à Luxembourg le 5 mai 1944, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs;

- Monsieur Marc Giorgetti, entrepreneur, né le 19 août 1961 à Luxembourg demeurant à L - 7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg; et

- Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant au 148, rue de Trèves, L - 2630 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire: Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti, avec siège social au 3, rue des Foyers, L - 1537 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 128179.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

3. Est désigné président du conseil d'administration:

- Monsieur Marc Giorgetti, précité.

5.- Le siège social est établi au 148, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roland Kuhn, Marc Giorgetti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 septembre 2010. LAC / 2010 / 42199. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010134199/236.

(100153131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Trivega Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 73.124.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134202/10.

(100153025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Turkin & Fille Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.842.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134203/9.

(100153032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2010:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Watson MASSEY n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Bernard Alfons HENSMANS, demeurant à 12 Helman de Grimberghelaan B-1850 Grimbergen, administrateur délégué

- Monsieur Warren HAMMOND, demeurant Prinsengracht 188-1, NL-1016 HC Amsterdam,

- Monsieur Andrea BERTONE, demeurant au 36 Ashgrove House, 28 Lindsay Square, SW1V 2HW Londres, Royaume-Uni,

Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, R.C.S. Luxembourg 71 178, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le mandat de commissaire aux comptes, a été repris par la société BDO AUDIT, inscrite au RCS sous le numéro 147 570, sise au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010134302/23.

(100151932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Umiak Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 59.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134205/9.

(100153368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Gaia Property Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.443.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Amine Zouari, demeurant professionnellement 29,1 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de Classe B avec effet au 23 Septembre 2010 pour une durée indéterminée.

2. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de Classe B avec effet au 23 Septembre 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- Mr Daniel Weiss, (gérant de classe A);
- Mr. Doron Ofer, (gérant de classe A);
- Mr Avi Shloush, (gérant de classe A),
- Mr. Costas Constantinides, (gérant de classe B);
- Mr. Amine Zouari, (gérant de classe B),
- Mr Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 7 Octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010134894/26.

(100152560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 octobre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Luca ANTOGNONI résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer avec effet immédiat:

* Monsieur Armand DE BIASE résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Maurizio COSTA résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Sandro CAPUZZO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

* Madame Gabrielle MINGARELLI résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

* Madame Emanuela CORVASCE résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNERGO S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010135627/29.

(100154935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Win-Win S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.969.

— EXTRAIT

L'Assemblée prend note de la démission de l'administrateur-délégué, Monsieur René GRENIER avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010134341/11.

(100152420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Two-Nine S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg E 4.350.

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine SAMAALI, né à Tunis (Tunisie), en date du premier novembre 1970, gérant d'entreprises, demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe,

2.- Madame Pascale LEPAGE, employée privée, né à Willebroek (Belgique) le 21 juin 1972, demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe, Lesquels comparants, présents comme dit ci-avant ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Sièges

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination de "TWO-NINE S.C.I.".

Art. 3. Le siège social est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Hichem ben Lamine SAMAALI, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Madame Pascale LEPAGE, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée de l'ensemble des associés représentant l'intégralité des parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à l'unanimité des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2010 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 950.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Hichem ben Lamine SAMAALI, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris de prendre hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.B.L. SAMAALI, P. LEPAGE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43735. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134204/127.

(100152662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Umiak Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134206/9.

(100153369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

V.I.P. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 140.905.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134207/10.

(100153033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

V.I.P. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 140.905.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134208/10.

(100153034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Amari Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.564.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour

- Cessions de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Madame Nouria AMARI, domiciliée à F-54880 THIL, 36, rue Paul Langevin	76 parts sociales
2) Monsieur Rakim AMARI, demeurant 36, rue Paul Langevin à F-54880 THIL	24 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Madame Nouria AMARI, précitée, cède 31 parts sociales à Monsieur Johan AMARI, demeurant 36, rue Paul Langevin à F-54880 THIL, pour le prix convenu entre parties.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Madame Nouria AMARI, sus-mentionnée	45 parts sociales
2) Monsieur Johan AMARI, prédit	31 parts sociales
3) Monsieur Rakim AMARI, précité	24 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Soleuvre, le 29 septembre 2010.

Monsieur Rakim AMARI / Madame Nouria AMARI /
Monsieur Johan AMARI.

Référence de publication: 2010134268/25.

(100151969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

VAM Managed Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134210/10.

(100153157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134211/10.

(100152663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Dominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134621/34.

(100153603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134212/10.

(100152641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Veco Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2010

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de Madame Sandrine ANTONELLI, administrateur et administrateur-délégué, et de Monsieur Philippe MASSON, administrateur.

Les mandats des administrateurs de la société viennent à échéance lors de cette assemblée générale.

Suite aux révocations de Madame Sandrine ANTONELLI et de Monsieur Philippe MASSON, seuls les mandats d'administrateurs de Monsieur Roberto VERGA et de Monsieur Antonio MANDRA sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 20 août 2010, deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956, résident 3, rue Nicolas Margue, 2176 Luxembourg
- Madame Michèle SCHMIT, née le 23 mai 1979, résidente en 9, Berreggaass, 5485 Wormeldange-Haut, Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134213/20.

(100153528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Renaissance 1849 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.614.

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RENAISSANCE 1849 S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 148.614, constituée suivant acte reçu le 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2.136 du 30 octobre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur John MERTENS DE WILMARS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Schaerbeek (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.469.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 2.500.000,- par l'émission de 24.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 7.500.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- à EUR 10.000.000,-.

4. Modification afférente du 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros), par l'émission de 24.690 (vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 24.690 (vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles l'actionnaire unique:

la société anonyme de droit belge "LE PEIGNE S.A.", ayant son siège social à B-1030 Bruxelles (Belgique), 131, Avenue Frans Courtens.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur John MERTENS DE WILMARS, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel a déclaré souscrire aux 24.690 (vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros).

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) par la création et l'émission de 75.000,- (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. MERTENS DE WILMARS, M.J. TORRECILLA, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43524. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134806/78.

(100154015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Capac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

R.C.S. Luxembourg B 111.440.

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPAC S.A., avec siège social à L-4961 Clemency, 2 rue des Jardins, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 242, en date du 2 février 2006 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.111.440

L'Assemblée est ouverte à 17h30 sous la présidence de Monsieur Johny LOGELIN, employé privé, demeurant à Belvaux,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierandrea AMEDEO, demeurant à L-1651 Luxembourg, 67 avenue Guillaume

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Clemency à Garnich et de donner au deuxième alinéa de l'article 2 des statuts, la teneur suivante:

Art. 2. (Deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Garnich. Le siège peut être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg, sur simple décision du conseil d'administration

L'adresse du siège social est fixée à L-8356 Garnich, 18 rue des Sacrifiés.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LOGELIN, P. AMEDEO, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2010. EAC/2010/11262. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134596/50.

(100153813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.531.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Octobre 2010 n'a pas renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise suivant DELOITTE.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Octobre 2010 a nommé le réviseur d'entreprise suivant:
MAZARS, 10A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 Décembre 2010.

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2010134214/14.

(100152766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R.C.S. Luxembourg B 55.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2010 ce qui suit:

L'assemblée générale appelle à la fonction de gérant technique Monsieur Eberhard PÜTZ, économiste, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Beethoven Weg 3, avec effet à ce jour.

La société se trouve engagée en toute circonstance par la signature du gérant technique conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait conforme

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010134215/16.

(100153525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Clean Eco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 155.901.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, R.C.S. Luxembourg numéro B 44409,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de Clean Eco S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le nettoyage de bâtiments commerciaux, industriels et privés et couvre toutes les activités de nettoyage se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

La société a également pour objet l'achat et la vente de produits de nettoyage des bâtiments.

La société a également pour objet l'achat, la vente et la pose de menuiserie et de meubles préfabriqués ainsi que l'établissement d'un commerce.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (350,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs-délégués de la société ou par la signature collective de tous les administrateurs de la société.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, les premières personnes à qui seront déléguées la gestion journalière peuvent être nommées par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire la société anonyme FINCONSEIL S.A., prénommée, et libérées entièrement par le prêtre souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Olivier YAHI, né à Metz (France), le 18 août 1963, demeurant professionnellement à L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs;
 - b) Monsieur Jean-Luc MATHIEU, né à Issoire (France), le 18 décembre 1957, demeurant professionnellement à L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs;
 - c) Madame Christine KIEFFER, née à Thionville (France), le 24 juin 1960, demeurant professionnellement à L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, R.C.S. Luxembourg numéro B 44563.
- 4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à six ans.
- 5.- Le siège social est établi à L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Monsieur Jean-Luc MATHIEU et Monsieur Olivier YAHI, préqualifiés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raymond HENSCHEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134588/132.

(100153845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

West End Building Material S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134216/9.

(100153256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134218/9.

(100153196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Wrei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 35.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134219/9.

(100153549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

UVB Universal-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 96.872.

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxembourg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Joseph PERRARD, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7513 Mersch, 38, route d'Arlon;

2) Herr Erwin HOMES, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Körperich, Johanniterstrasse 33a.

Welche Komparenten, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "UVB UNIVERSAL-BAU, S.à r.l.", gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 17. Mai 1993, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 408 vom 8. September 1993, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Jean Seckler, am 12. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 744 vom 15. Mai 2002 und gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. November 2003, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1293 vom 4. Dezember 2003.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 96.872.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt siebenunddreißigtausend fünfhundert Euro (EUR 37.500.-), eingeteilt in eintausend fünfhundert (1.500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

Diese eintausend fünfhundert (1.500) Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Joseph PERRARD, vorbenannt, siebenhundertfünfzig Anteile, 750

2) Herrn Erwin HOMES, vorbenannt, siebenhundertfünfzig Anteile, 750

Total: eintausend fünfhundert Anteile, 1.500

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Gesellschafter beschliessen den Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft wird durch einen oder zwei Geschäftsführer vertreten, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt."

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschafter beschliessen den Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der oder die Geschäftsführer können, unter Vorbehalt der unter Artikel 10 aufgeführten Rechtsgeschäfte, die Gesellschaft jeweils durch die alleinige Unterschrift eines jeden von ihnen eingehend vertreten."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Falls die Gesellschafterversammlung zwei Geschäftsführer ernannt hat, ist für folgende Rechtsgeschäfte die Gesellschaft lediglich durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer verpflichtet:

- der Kauf, der Verkauf, der Tausch oder die Geschäftseinlage von Immobilien die der Gesellschaft gehören oder des Geschäftsvermögens (fonds de commerce) oder von Teilen dieser;
- das Abschließen von Mietpachtverträgen oder Leasingverträgen sowie jedes anderen Rechtsgeschäftes das einen Betrag von 125.000,- € überschreitet;
- die Gründung einer Geschäftsstelle oder einer Filiale in Luxemburg oder im Ausland sowie die Schließung einer Geschäftsstelle oder einer Filiale;
- die Gründung einer Gesellschaft oder der Kauf von Anteilen in einer Gesellschaft jeder Rechtsform;
- das Gewähren seitens der Gesellschaft eines Kredites, Geldvorschusses, Darlehens falls der Betrag 125.000.-€ überschreitet;
- das Aufnehmen seitens der Gesellschaft eines Kredites, Geldvorschusses, Darlehens falls der Betrag 125.000.-€ überschreitet;
- das Mieten oder Vermieten von Immobilien oder Geschäftsvermögen (fonds de commerce);
- das Unterzeichnen von Arbeitsverträgen, mit jährlichen Gehaltszahlungen von mehr als 125.000.- €;
- das Erstellen von Bürgschaften auf das bewegliche Vermögen der Gesellschaft;
- die Aufnahme einer Hypothek oder Grundschuld auf das unbewegliche Vermögen der Gesellschaft;
- die Mitgliedschaft in einer Arbeitsgemeinschaft oder jeder anderen Rechtsform der Zusammenarbeit mit Dritten die eine gesamtschuldnerische Haftung begründen kann mit Ausnahme der Arbeitsgemeinschaften (associations momentanées ou G.I.E.) deren der die Gesellschaft sich anschließen muss, um an öffentlichen Aufträgen teilnehmen zu können."

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von tausend Euro (EUR 1.000.-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben sämtliche Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Die Gesellschafter erwählen Domizil am Sitz der Gesellschaft.

VI.- Die Gesellschafter erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, so wie später abgeändert, die wahren Empfänger gegenwärtiger Gesellschaft zu sein und bescheinigen, dass kein Verstoss gegen die Artikel 506-1 des Strafrechtes und 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend die Geldwäsche respektiv den Artikel 135-1 des Strafrechtes betreffend die Finanzierung des Terrorismus vorliegt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Joseph PERRARD, Erwin HOMES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 6. Oktober 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010135100/81.

(100152899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Zeta Tre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.347.

EXTRAIT

En date du 07 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte Monsieur Pedro Goncalves, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134220/15.

(100153167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010134221/12.

(100152688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 5 octobre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Septième résolution

L'assemblée générale procède à la nomination définitive de Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, cooptée aux fonctions d'administrateur de Catégorie B, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, administrateur de Catégorie B, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 12 février 2010.

Le mandat de l'administrateur élu prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Neuvième résolution

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour la société BLANCA S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010135122/27.

(100153811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010134222/12.

(100152689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 8. Oktober 2010 haben die Anteilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn George McKay mit Berufsanschrift 20/F, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong SAR als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Oktober 2011.

- Ko-Optierung von Herrn Martyn Cuff mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg, sowie von Herrn Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland als Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Oktober 2011.

- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Oktober 2011.

Senningerberg, 8. Oktober 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010134547/23.

(100154128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010134223/12.

(100152690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Revex, Société à responsabilité limitée,

(anc. Revisa - Expertise).

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 148.865.

L'an deux mille dix, le quinze septembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Claude Schroeder, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 2 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Le comparant est l'associé unique de REVISA - EXPERTISE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.865, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2230 du 14 novembre 2009 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet d'exercer les activités d'expert-comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

Elle pourra effectuer des prestations et donner des consultations dans les domaines financiers, économiques, administratifs, fiscaux, de recrutement, de formation et qui se rapportent à la fondation, à la domiciliation, à l'organisation et à la gestion d'entreprises et de sociétés et, de manière générale, exercer toutes activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession d'expert-comptable.

La Société a en outre comme objet l'activité d'organisme de formation professionnelle continue en accord avec la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet, entre autres, le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.»

2) Modification de la dénomination de la Société de REVISA - EXPERTISE en revex et modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société afin de tenir compte du changement de dénomination;

3) Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet d'exercer les activités d'expert-comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

Elle pourra effectuer des prestations et donner des consultations dans les domaines financiers, économiques, administratifs, fiscaux, de recrutement, de formation et qui se rapportent à la fondation, à la domiciliation, à l'organisation et à la gestion d'entreprises et de sociétés et, de manière générale, exercer toutes activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession d'expert-comptable.

La Société a en outre comme objet l'activité d'organisme de formation professionnelle continue en accord avec la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet, entre autres, le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.»

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en «revex».

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de «revex».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCHROEDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41826. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010134316/58.

(100151860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 47.999.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 juin 2010.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission du commissaire aux comptes Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI.

L'assemblée nomme à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013: la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au RCS sous le n° B 87458.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010134317/17.

(100151906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

S.C.I. Fonck-Kappweiler, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1363 Howald, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg E 1.519.

—
Extrait de cession de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 29 juillet 2010, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

LEA KAPPWEILER BUREAU IMMOBILIER S.A. ayant son siège social au Coin rue du Couvent/rue Général Patton, L-1363 Howald: 1 part sociale.

Madame Léa KAPPWEILER né le 03/01/1957 à Dudelange et demeurant au 5, rue du Couvent, L-1363 Howald: 599 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

S.C.I. FONCK-KAPPWEILER

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134318/19.

(100152132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

—
Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 24. September 2010

1. Die Versammlung akzeptiert die Mandatsniederlegung des Herrn Friedrich Schübler, Wöhlerstrasse, 19, D-67063 Ludwigshafen, zum 24. September 2010.

2. Die Versammlung ernennt Herrn Eberhard Faller, mit Sitz An der Froschlache, 3, D-67063 Ludwigshafen mit Wirkung ab 24. September 2010 als neues Verwaltungsratsmitglied bis einschliesslich zur Abhaltung der Ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2011.

Für die Gesellschaft INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG,

Aon Captive Services Group (Europe) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010134293/16.

(100151929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.